



À Saint-Pierre, le 23 février 2021

STEPHANE ARTANO

Objet : dérogation aux septaines

SAINT-PIERRE
&
MIQUELON

*PRESIDENT
DE LA DELEGATION
SENATORIALE AUX
OUTRE-MER*

*VICE-PRESIDENT
DE LA DELEGATION
AUX ENTREPRISES*

*MEMBRE DE LA
COMMISSION
DES AFFAIRES SOCIALES*

CONSEILLER TERRITORIAL

Monsieur le Préfet,

Ce dimanche 21 février, vous avez informé les élus de l'Archipel de la mise en place d'une dérogation au principe de la septaine à l'entrée sur le territoire pour un médecin devant prendre ses fonctions au centre hospitalier.

La dérogation qui a été mise en place est incompréhensible à mes yeux pour une prise de poste durable.

Vous vous étiez engagé à échanger avec nous avant toute décision de dérogation or les élus ont été mis devant le fait accompli, j'en prends acte avec regret.

Est-il nécessaire de rappeler à certains acteurs, le contexte récent qui a secoué le territoire ?

La dérogation au principe de la septaine est difficilement acceptable, d'autant plus que dans le cadre de la gestion interne au CHFD cette situation était connue et aurait donc dû être anticipée même si j'ai conscience des contraintes que cela engendre.

Les élus de l'archipel ne constituent pas une simple chambre d'enregistrement des décisions de l'Etat pendant cette crise sanitaire.

Quelle sera la prochaine exception à la septaine ?

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphane ARTANO